

Quel gâchis !

Le 24 juin, le Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP) a examiné un projet de texte présenté par le gouvernement destiné à encadrer la pratique de l'IPA aux urgences. Le Syndicat National des Infirmier(e)s-Anesthésistes, en qualité de représentant de la profession IADE, s'est prononcé contre la totalité des textes qui ont été présentés dans le cadre de ce projet.

Il est tout d'abord important de noter que l'ensemble des représentants des professions de santé présents à ce haut conseil ont voté contre ces textes. Cette rare unanimité au sein de professions aux exercices très diversifiés est le symptôme d'une absence totale de concertation mais démontre également la faiblesse conceptuelle ainsi que l'impréparation technique et réglementaire de l'ensemble du dossier.

Au-delà du constat mainte fois émis quant à l'extravagance de la création d'un doublon paramédical avec les infirmier(e)s-anesthésistes au niveau de l'activité pré hospitalière, le SNIA a clairement exposé ses inquiétudes concernant les conséquences sanitaires qu'auraient la multiplicité de transferts de tâches et responsabilités hétéroclites dans le contexte d'une maquette de formation universitaire nécessairement restreinte, faisant la part belle aux tronc communs et à l'enseignement partagé. Les IADE sont des praticiens expérimentés qui réalisent déjà quotidiennement nombre des actes et raisonnements cliniques décrits dans ces textes. Ils mesurent donc l'importance de la qualité de la formation initiale nécessaire à l'accomplissement des missions envisagées et les conséquences pour le patient en cas de défaut de culture professionnelle et d'apprentissage adéquate. L'urgence ne laisse que rarement la place à l'approximation. Alors que la complexité des situations et les difficultés techniques potentiellement rencontrées par ces futurs professionnels ont été totalement sous-évaluées, la confusion entretenue dans ces textes entre exercice autonome et indépendance professionnelle a fini de discréditer l'ensemble du projet.

Le SNIA a toujours encouragé la promotion de la pratique avancée infirmière. Un développement cohérent et harmonieux de ce concept au sein des services d'urgence est totalement envisageable mais il ne sera crédible qu'en garantissant la sécurité et l'équité des parcours de soins.

Le Conseil du SNIA